

BUREAU DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE  
RAPPORT ANNUEL 2010>2011



Dépôt légal – 2011

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISSN : 1927-0763 (version imprimée)

ISSN : 1927-0771 (PDF)

ISBN : 978-2-550-62554-4 (version imprimée)

ISBN : 978-2-550-62555-1 (PDF)

© Bureau de la sécurité privée. Tous droits réservés pour tous les pays.

La reproduction, par quelque procédé que ce soit, et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation du Bureau de la sécurité privée.

Le Bureau de la sécurité privée tient à remercier toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à la réalisation du rapport annuel 2010-2011.

Coordination du projet, recherche et rédaction : Michel Germain

Photographies : Yves Médam

Conception visuelle : TRUCS Design

Révision linguistique : DIXIT- Traduction et adaptation

Ce rapport est disponible dans le site Internet du Bureau de la sécurité privée à l'adresse suivante : [www.bureausecuriteprivee.qc.ca](http://www.bureausecuriteprivee.qc.ca)

Le masculin générique est parfois utilisé dans le but d'alléger le texte et désigne, selon le contexte, aussi bien les femmes que les hommes.

**Monsieur Robert Dutil**  
**Ministre de la Sécurité publique**  
**2525, boulevard Laurier, 5<sup>e</sup> étage**  
**Québec (Québec) G1V 2L2**

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel du Bureau de la sécurité privée pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 31 mars 2011. Il est le fruit du travail de l'ensemble des membres du personnel qui ont pris part à la réalisation des activités durant l'année.

À ma connaissance et compte tenu des outils dont dispose le Bureau de la sécurité privée pour valider ses données, le rapport annuel :

- décrit fidèlement sa mission, ses valeurs organisationnelles et ses orientations;
- présente une synthèse de ses réalisations;
- contient des données conformes et fiables.

Je suis satisfait des pratiques et des méthodes qui ont été utilisées pour produire ce rapport.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du conseil d'administration,



Pierre C. Ricard  
Montréal, le 25 juillet 2011

**Monsieur Jacques Chagnon**  
**Président de l'Assemblée nationale**  
**Hôtel du Parlement**  
**Québec (Québec)**

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel 2010-2011 du Bureau de la sécurité privée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de la Sécurité publique,

*Original requis et signé*

Robert Dutil  
Québec, juillet 2011

## MISSION

La mission du Bureau consiste à veiller à la protection du public et à cette fin :

- il voit à l'application de la *Loi sur la sécurité privée* et de ses règlements;
- il délivre des permis d'agence et des permis d'agent dans les six catégories prévues par la loi :
  - Gardiennage
  - Investigation
  - Serrurerie
  - Systèmes électroniques de sécurité
  - Convoyage de biens de valeur
  - Service conseil en sécurité
- il traite les plaintes qu'il reçoit contre les titulaires de permis;
- il dispense la formation aux représentants des titulaires de permis d'agence;
- il favorise la cohérence des actions des intervenants de la sécurité privée avec celles des intervenants de la sécurité publique;
- il donne son avis au ministre sur toute question que celui-ci peut lui soumettre en matière de sécurité privée.



## LA LOI EN BREF

L'Assemblée nationale du Québec a adopté la *Loi sur la sécurité privée* (projet de loi n° 88) le 14 juin 2006. Cette dernière est entrée complètement en vigueur le 22 juillet 2010.

Cette nouvelle loi constitue une réforme majeure de l'industrie de la sécurité privée et fait suite à une longue période de réflexion et d'échanges entre les acteurs du milieu de la sécurité privée en général et le ministère de la Sécurité publique.

La *Loi sur la sécurité privée* remplace la *Loi sur les agences d'investigation ou de sécurité* qui datait de 1962. La nouvelle loi vise à encadrer l'exercice des activités de sécurité privée dans les secteurs du gardiennage, de la surveillance ou de la protection de personnes, de biens ou de lieux, de l'investigation, de la serrurerie, des systèmes électroniques de sécurité, du convoyage de biens de valeur et du service conseil en sécurité. Elle exige que toute personne physique qui exerce une activité de sécurité privée au Québec soit dorénavant titulaire d'un permis d'agent. Elle exige également que toute personne qui exploite une entreprise offrant une activité de sécurité privée soit titulaire d'un permis d'agence de la catégorie pertinente à l'activité offerte.

La loi crée le Bureau de la sécurité privée. Le Bureau a pour mission de veiller à la protection du public relativement aux activités visées, notamment en étant responsable de la délivrance et du contrôle des permis de même que du traitement des plaintes qu'il reçoit contre les titulaires de permis. Elle prévoit ses pouvoirs et ses devoirs, dont la tenue à jour d'un registre des titulaires de permis. De plus, elle précise les règles d'organisation et de fonctionnement du Bureau, notamment que le Bureau est administré par un conseil d'administration composé de onze membres. Quatre membres sont nommés par le ministre et sept membres sont nommés par les associations représentatives de la sécurité privée reconnues par le ministre.

La loi confie divers pouvoirs réglementaires au Bureau, dont celui de déterminer les normes de comportement applicables aux titulaires de permis d'agent. Il contient, enfin, des dispositions pénales, de concordance et transitoire.



## MESSAGE DU PRÉSIDENT

C'est avec fierté que nous vous présentons le tout premier rapport annuel du Bureau de la sécurité privée.

En 2010, après plusieurs années de consultation et de travaux avec les principaux représentants de l'industrie de la sécurité privée, le ministère de la Sécurité publique franchissait l'étape ultime, soit l'application de la *Loi sur la sécurité privée*. Constituant une disposition principale de la loi, le Bureau de la sécurité privée, organisme d'autoréglementation, a ainsi amorcé ses opérations.

Je ne surprendrai personne en vous disant que ce fut une année de grande effervescence. Le défi, colossal, d'embaucher un personnel compétent, d'implanter des processus rigoureux, de définir des normes conformes à la loi, de mettre en place des systèmes de gestion performants, etc., et cela, tout en répondant à des milliers de demandes légitimes du milieu, aurait été impossible à relever sans la très grande implication des membres de notre conseil d'administration et de notre personnel; je les félicite et les remercie. Un merci particulier à maître Serge Roberge, directeur général jusqu'en novembre 2010, qui a su mener à terme cet ambitieux projet de refonte législative sur la sécurité privée donnant naissance au Bureau de la sécurité privée, et à monsieur Stéphane Bénard qui a agi comme directeur général par intérim de novembre 2010 à avril 2011, au cœur de l'action.

J'aimerais également souligner la collaboration significative du ministère de la Sécurité publique et de la Sûreté du Québec, qui ont offert leur soutien durant la période d'implantation du Bureau de la sécurité privée.

Je n'affirme pas que tous les problèmes sont réglés, bien au contraire, mais nous nous orientons résolument vers une approche de conseil et de soutien à l'égard du milieu de la sécurité privée et nous trouverons les réponses adaptées. J'en profite pour exprimer ici notre appréciation de l'appui et de la compréhension témoignés par l'industrie et cela, malgré les irritants observés lors du démarrage du Bureau de la sécurité privée. Ces efforts contribueront à mieux faire reconnaître le professionnalisme de l'industrie auprès de la population.

Les défis pour les prochaines années sont stimulants, comme en témoigne les objectifs et le plan de travail de notre nouveau directeur général, monsieur Denis Lévesque. Une organisation performante et rigoureuse, une écoute attentive des besoins du milieu et une meilleure protection de la population sont au cœur de notre vision d'avenir.

Ensemble, nous parviendrons à réaliser ces nécessaires transformations!

Pierre C. Ricard

**Président du conseil d'administration**

Le conseil d'administration a tenu 11 séances de travail durant l'année 2010-2011.

Du 13 mars 2008 au 31 mars 2011, 39 réunions se sont tenues, ce qui démontre la grande implication des membres du conseil auprès du Bureau de la sécurité privée.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

### MEMBRES NOMMÉS PAR LE MINISTRE

**Monsieur Sylvain Ayotte**

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

**Monsieur Jean Brisebois**

ÉCOLE DE CRIMINOLOGIE, UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

**Monsieur Freddy Foley**

SÛRETÉ DU QUÉBEC

**Maître Gaston Lafleur**

CONSEIL QUÉBÉCOIS DU COMMERCE DE DÉTAIL

### MEMBRES NOMMÉS PAR LES ASSOCIATIONS REPRÉSENTATIVES DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE RECONNUES PAR LE MINISTRE

**Monsieur Pierre C. Ricard**

PRÉSIDENT DU CONSEIL

Association provinciale des agences de sécurité

**Madame Lynda Vachon**

VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Association québécoise de l'industrie de la sécurité

**Monsieur Normand Fiset**

Association Canadienne de la sécurité

**Monsieur Pierre Dussault**

Association des maîtres-serruriers du Québec inc.

**Monsieur Stéphane Néron**

Syndicat des métallos

**Monsieur Robert Champagne**

Association des transporteurs de valeurs

**Monsieur Louis Laframboise**

Association professionnelle des enquêteurs privés du Québec



## RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

C'est avec grand plaisir que j'ai accepté la proposition du Bureau de la sécurité privée de présenter dans le cadre du présent rapport annuel les faits saillants des réalisations effectuées durant l'année 2010-2011.

Tout d'abord, lors de mon entrée en fonction au Bureau de la sécurité privée, j'ai assumé la responsabilité de mettre sur pied la direction des enquêtes et de l'inspection. Il s'agissait de concevoir et d'organiser les différentes fonctions prévues dans la *Loi sur la sécurité privée* en matière d'enquêtes et d'inspection. Quelques mois plus tard, soit en novembre 2010, le conseil d'administration m'a demandé d'assumer la direction générale par intérim. J'acceptai ce défi avec conviction et dynamisme. Ce n'était pas une mince tâche que de prendre la suite de M<sup>e</sup> Serge Roberge, qui avait consacré les dernières années, comme un bâtisseur, à préparer le terrain, avec peu de ressources, afin de réaliser ce grand chantier de transformation du milieu de la sécurité privée et surtout, de planifier la mise en œuvre du Bureau de la sécurité privée. Nous saluons sa détermination et son implication durant toutes ces années.

2010-2011 aura été une année aux multiples défis pour tous, une année de démarrage apportant son lot de contraintes, mais également beaucoup de satisfaction à mettre en place une nouvelle organisation de services. Les quelques mois passés à la barre du Bureau m'ont permis de découvrir un personnel mobilisé, créatif et rigoureux. Alors que des centaines de personnes nous interpellaient quotidiennement à nos bureaux, par téléphone ou par courriel, afin de recevoir légitimement un service, nous étions confrontés à la nécessité de doter l'organisation d'un personnel compétent, d'analyser les besoins informatiques, d'acquérir les systèmes nécessaires, d'élaborer les processus de traitement adéquats, d'aménager des espaces de travail, etc. Malgré des ratés malheureusement inévitables, compte tenu des contraintes de départ, je suis convaincu que le Bureau de la sécurité privée a fait les bons choix, pas toujours les plus faciles, mais des choix qui demain, seront profitables à l'industrie et à ses travailleurs. Riche d'une expérience intense accumulée en très peu de temps, le Bureau de la sécurité privée saura, j'en suis convaincu, être à l'écoute du milieu afin de soutenir le rehaussement des compétences tout en favorisant une meilleure protection du public.

Cordialement,

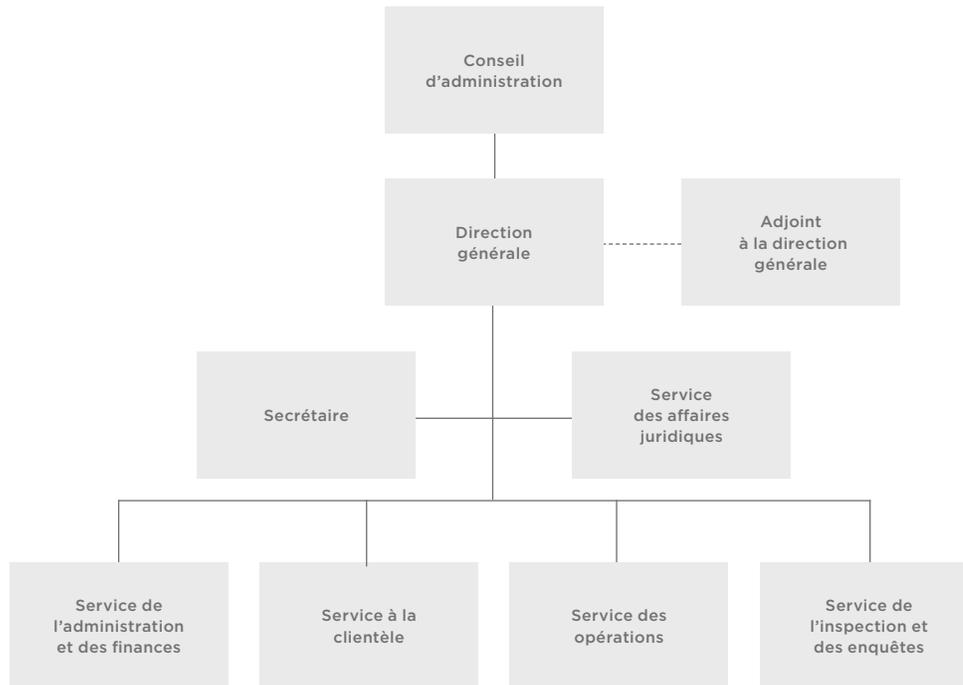
Stéphane Bénéard

**Directeur général par intérim, 2010-2011**

## ACTIVITÉS 2010-2011

### LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le Bureau de la sécurité privée s'est doté en cours d'année d'une structure organisationnelle permettant de remplir les obligations déterminées par la loi. Comme nous pouvons le constater sur l'organigramme, tous les gestionnaires relèvent directement du directeur général.



### LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le directeur général est responsable de l'administration et de la direction du Bureau dans le cadre de ses règlements et de ses orientations. Il exerce ses fonctions à temps plein.

*2006, c. 23, a. 55.*

Le Bureau peut, par écrit et dans la mesure qu'il indique, déléguer au directeur général l'exercice des fonctions et pouvoirs qui lui sont attribués par la loi.

*2006, c. 23, a. 56.*

Le directeur général est assisté dans ses tâches par une adjointe, madame Luci Dinelle, qui s'est impliquée dans la mise sur pied et le développement du Bureau depuis juillet 2008. Depuis le mois d'avril 2011, la direction générale est assumée par monsieur Denis Lévesque.

## LE SERVICE DES OPÉRATIONS

Le Service des opérations est sous la supervision de madame Catherine Paquin depuis mars 2010. Au 31 mars 2011, 16 personnes y travaillaient. Ce service est responsable de l'analyse des demandes de permis d'agence et des permis d'agent (conformité du dossier, vérification des conditions exigées par la *Loi sur la sécurité privée*, suivi des avis juridiques et émission des permis).

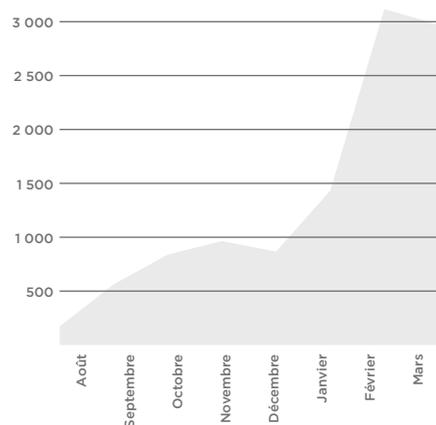
Comme pour l'ensemble des services du Bureau de la sécurité privée, l'année 2010-2011 aura été marquante pour le Service des opérations. La date d'entrée en application de la loi étant imprévisible, ce service se retrouva du jour au lendemain aux prises avec un nombre de demandes très élevé. L'application de nouvelles exigences contenues dans la loi a nécessité par surcroît une analyse juridique de nombreux dossiers pour lesquels la prudence était de mise. Malgré ce départ laborieux et les retards en découlant, le mot d'ordre du Bureau a été clair « nous ne pénaliserons pas les agents ». Afin de réduire les retards, des efforts importants ont été consentis pour adapter l'application informatique et recruter du personnel supplémentaire. Ces efforts ont visiblement porté leurs fruits, faisant passer le volume de traitement des demandes et d'impression des permis à plus de 3 000 permis d'agent par mois (36 000 permis par année) et réduisant ainsi les délais de façon importante. Depuis juillet 2010, le nombre de permis émis mensuellement ne cesse de croître, comme le démontre le Graphique 1.

On retrouvera au tableau ci-dessous le *Nombre de permis émis (2010-2011)* et au Graphique 2 la *Répartition des permis d'agents émis*.

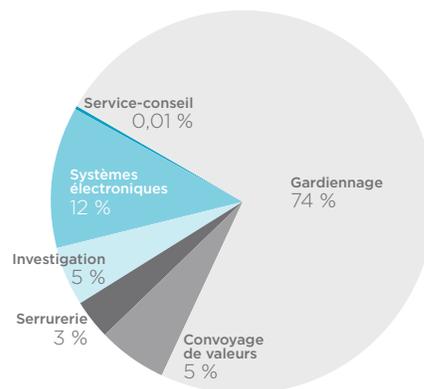
### NOMBRE DE PERMIS ÉMIS (2010-2011)

	PERMIS D'AGENT	PERMIS D'AGENCE	
	PERMIS ÉMIS	NOUVEAUX PERMIS ÉMIS	PERMIS RENOUVELLÉS
Gardiennage	8 059	12	132
Investigation	628	4	148
Serrurerie	359	4	
Convoyage de valeurs	570	0	
Systèmes électroniques	1 307	15	
Services-conseil	5	5	
<b>TOTAL</b>	<b>10 928</b>	<b>40</b>	<b>280</b>
<b>NOMBRE D'ENTITÉS JURIDIQUES</b>		<b>33</b>	<b>232</b>

GRAPHIQUE 1  
NOMBRE DE PERMIS D'AGENT ÉMIS PAR MOIS



GRAPHIQUE 2  
RÉPARTITION DES PERMIS D'AGENT ÉMIS



Au 31 mars 2011, le Service des opérations avait analysé 15 000 formulaires de demande de permis d'agent et 300 formulaires de demande de permis d'agence



Madame Catherine Paquin, superviseur du Service des opérations; madame Luci Dinelle, adjointe à la direction générale et maître Jérôme Dussault, secrétaire et directeur du Service des affaires juridiques

## LE SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES

La nature des activités du Bureau de la sécurité privée, qui est responsable de l'application de la *Loi sur la sécurité privée*, exige qu'il soit doté de ressources juridiques pour conseiller adéquatement la direction générale et les différentes instances de l'organisme. Cette tâche incombe au Service des affaires juridiques. Le responsable du service, M<sup>e</sup> Jérôme Dussault (en poste depuis mai 2010), assume également la fonction de secrétaire du Bureau de la sécurité privée.

Ce service a comme responsabilité de voir à l'application de la loi et de ses règlements et à l'harmonisation des pratiques et des processus du Bureau. Il agit comme conseiller juridique auprès des instances du Bureau et est responsable du processus et du suivi des demandes de permis non conformes. Finalement, il conseille et soutient les différents services du Bureau dans l'exercice de leurs activités.

Le mandat confié au Service des affaires juridiques en 2010-2011 consistait à élaborer les politiques et les procédures d'encadrement juridique selon la nouvelle législation et à soutenir le travail des opérations en termes de délivrance de permis. Durant cette période, le service a dû refuser 450 demandes de permis d'agent en sécurité privée qui ne satisfaisaient pas à l'exigence de formation prévue à l'article 19 paragraphe 1 de la loi et par le règlement sur la formation. Il s'agit majoritairement de demandes en gardiennage. Quatre-vingt-quatorze de ces décisions de refus sont contestées devant le Tribunal administratif du Québec.

Quant aux refus concernant les bonnes mœurs et les antécédents criminels, exigences prévus aux deuxième et troisième paragraphes de l'article 19, on en dénombre 62, dont 4 contestés devant le Tribunal administratif du Québec. Parmi ces quatre dossiers, deux concernent également la formation.

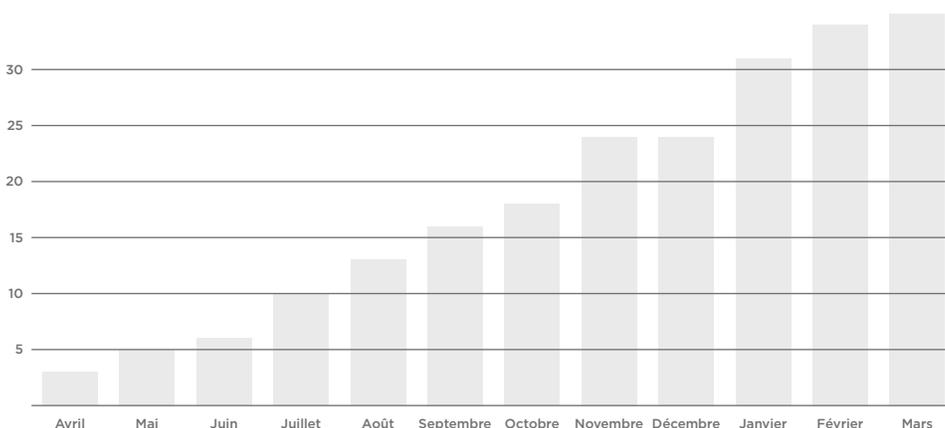
## LE SERVICE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

Le Service de l'administration et des finances est sous la direction de madame Helena Dabrowski depuis mars 2010; sept personnes y travaillent.

Le Service de l'administration et des finances est responsable de la gestion financière du Bureau, de la perception des droits des titulaires de permis\*, de l'administration et de la gestion des ressources humaines. C'est aussi à ce service qu'incombe la responsabilité du développement informatique et la gestion des bases de données. On comprendra ici que l'infrastructure administrative et financière (systèmes, politiques, normes, etc.) a été développée en cours d'année, ce qui représente une somme de travail gigantesque.

La présente année de démarrage du Bureau a également mobilisé beaucoup d'énergies au niveau des ressources humaines (sélection, embauche, accueil, formation, organisation matérielle, etc.), comme en témoigne le Graphique 3. Ainsi, le nombre d'employés est passé de 3 en avril 2010 à 35 en mars 2011.

GRAPHIQUE 3  
PROGRESSION MENSUELLE DU NOMBRE D'EMPLOYÉS (2010-2011)



\*Notons que l'article 82 de la *Loi sur la sécurité privée* mentionne que les activités du Bureau sont financées à même les droits que doivent lui verser les titulaires de permis et les autres revenus découlant de l'administration de la présente loi.

« Ce fut une période très exigeante, notre objectif : nous entourer de collaborateurs dévoués et efficaces. Nous avons réussi... »

Helena Dabrowski,  
**DIRECTRICE**

## LE SERVICE À LA CLIENTÈLE

Le Service à la clientèle est sous la supervision de madame Lise Raymond depuis janvier 2011. Le service est constitué de cinq agents de service à la clientèle qui prennent en charge les appels téléphoniques, les demandes par courriel et l'accueil sur place. Il constitue le service de première ligne pour la transmission d'informations, de même que pour l'identification et la résolution des problèmes qui surviennent, en particulier dans le suivi des dossiers.

Le mandat spécifique de ce service consiste à uniformiser et à rendre accessible l'information transmise en lien particulièrement avec le Service des affaires juridiques.

De juillet 2010 à mars 2011, le Service à la clientèle a reçu quotidiennement, en moyenne, plus de 200 appels téléphoniques et quelque 75 courriels, et accueilli une centaine de personnes par jour.

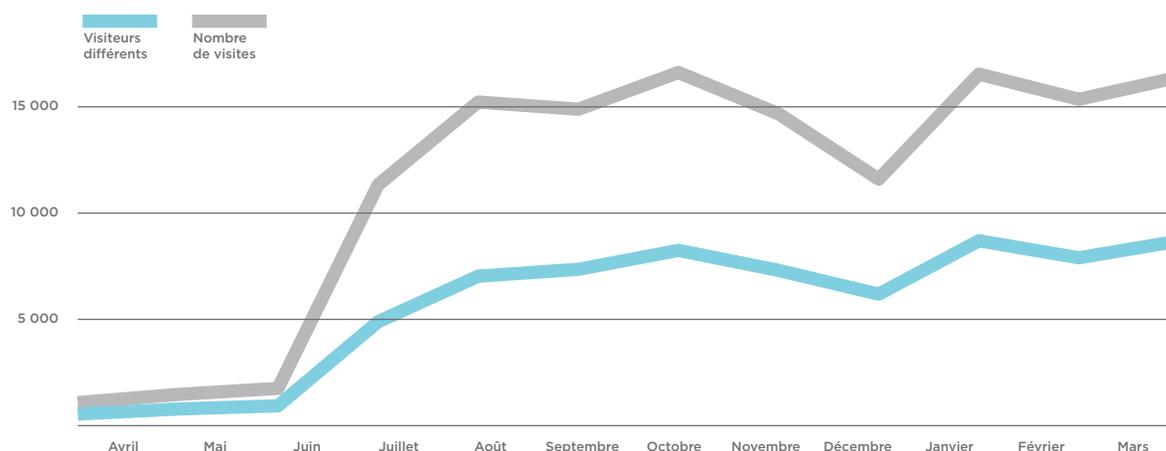
Afin de soutenir les agents et les futurs agents dans la compréhension du contenu de la nouvelle loi, le Bureau de la sécurité privée, en collaboration avec la Société de formation à distance des commissions scolaires du Québec, a produit et diffusé un guide intitulé *La sécurité privée – L'aspect légal de la profession* destiné aux agents. Une application Web est également disponible sur le site du Bureau.

Les objectifs de ce guide sont les suivants :

- Connaître le champ d'application de la sécurité privée.
- Valider la compréhension de la nouvelle Loi sur la sécurité privée.
- Promouvoir les comportements adéquats.
- Favoriser le respect du cadre législatif qui régit les activités de sécurité privée.
- Favoriser le professionnalisme chez les travailleurs en sécurité privée.

Afin d'élargir la diffusion d'information sur les implications de la nouvelle loi, le Bureau a mis en ligne un site Web en avril 2010 à l'adresse suivante : [www.bureausecuriteprivee.qc.ca](http://www.bureausecuriteprivee.qc.ca). Nous pouvons constater au graphique 4 l'achalandage mensuel du site.

GRAPHIQUE 4  
ACHALANDAGE DU SITE WEB (2010-2011)





« Lors de mes discussions avec les responsables des agences, il m'est apparu évident que cette nouvelle loi est bien accueillie... »

Daniel Foucault,  
**INSPECTEUR**

Maître Lise Raymond, superviseur du Service à la clientèle; Helena Dabrowski, directrice du Service de l'administration et des finances et monsieur Daniel Foucault, responsable du Service des enquêtes et de l'inspection

## LE SERVICE DES ENQUÊTES ET DE L'INSPECTION

Le Service des enquêtes et de l'inspection est sous la responsabilité de monsieur Daniel Foucault, enquêteur depuis novembre 2010, qui prend ainsi la relève de monsieur Stéphane Bénéard. Le mandat de ce service, balisé par la loi, consiste à traiter les plaintes reçues et à effectuer les inspections d'agences. De plus, ce service a un rôle préventif en apportant aide et conseil aux agences afin qu'elles satisfassent à leurs obligations contenues dans la loi. C'est d'ailleurs cette approche qui a été retenue par le Bureau pour l'application de la loi.

L'année 2010-2011 aura été une année de planification et d'expérimentation des procédés d'enquête et d'inspection, en concertation avec le Service des affaires juridiques.

Les activités réalisées durant l'année sont les suivantes :

- 86 dossiers de plaintes traités
- 55 dossiers d'orientation concernant l'obtention de permis de service conseil
- 18 vérifications aléatoires de conformité sans plainte
- 11 vérifications de conformité sur place



## PERSPECTIVES 2011-2012

Sans hésitation, en avril dernier, j'acceptais d'assumer la direction générale du Bureau de la sécurité privée. Quel privilège de participer au développement d'un nouvel organisme dédié à la protection du public! Ce défi constitue pour moi la mise en pratique de la somme de mes expériences antérieures : gestion d'organismes, ressources humaines, service à la clientèle, démarrage d'entreprises, relations gouvernementales, développement technologique et communication.

Comme vous l'avez constaté dans les pages précédentes, la première année du Bureau a été ardue mais, dans un contexte de démarrage, il fallait s'y attendre. Le Bureau est maintenant prêt à amorcer une nouvelle étape. Les éléments nécessaires à la consolidation de sa mission sont maintenant en place. En effet, le Bureau compte maintenant un personnel mobilisé et compétent, des processus administratifs et opérationnels établis, un soutien technologique opérationnel et un cadre juridique rigoureux. Trois orientations principales guideront nos actions pour la prochaine année :

- Mettre en place une organisation performante et rigoureuse;
- Soutenir l'industrie de la sécurité privée dans le processus de conformité à la loi;
- Informer la population des mesures d'encadrement en matière de sécurité privée.

### METTRE EN PLACE UNE ORGANISATION PERFORMANTE ET RIGOREUSE

Plusieurs changements seront également réalisés au cours de la prochaine année au niveau organisationnel. Tout d'abord, au cours de l'été 2011, un nouveau système informatique intégré sera implanté et modifiera de manière significative les délais d'émission de permis, ce qui a constitué en 2010-2011 un irritant majeur pour le milieu. Cette implantation permettra au Bureau de mettre en place un système de contrôle de qualité et favorisera un service à la clientèle hautement amélioré. L'apport de ce soutien technologique permettra également de rapatrier à notre siège social l'équipe des opérations qui œuvre présentement dans les bureaux de la Sûreté du Québec depuis un an. Une fois les effectifs regroupés, les échanges de proximité entre les différents services devraient également favoriser une meilleure productivité des opérations. Lorsque nous aurons atteint notre vitesse de croisière, notre objectif sera d'émettre le permis à l'intérieur d'un délai de 15 à 20 jours ouvrables. Nous travaillerons aussi en étroite collaboration avec la Sûreté du Québec afin de diminuer progressivement les délais des vérifications de sécurité afin de réaliser cet objectif.

Le Bureau de la sécurité privée s'appliquera dans la prochaine année à déployer son service d'enquête et d'inspection. Les modalités d'application seront validées auprès du milieu afin d'offrir aux intervenants concernés le soutien nécessaire et pertinent, dans le respect des dispositions de la loi.

Grâce à ces transformations, nous comptons dans la prochaine année brosser un portrait aussi précis que possible du milieu : portrait de la main-d'œuvre, nombre d'agences, formations, modèle prévisionnel, etc. Ces données, présentement absentes, nous permettront d'établir une planification plus rigoureuse de nos activités et de notre cadre budgétaire.

Finalement, un plan de communication sera produit afin d'orienter nos efforts dans la réalisation de notre mission. À cet égard, la population, nos partenaires et l'industrie de la sécurité privée constituent les cibles privilégiées à rejoindre, car elles sont essentielles au déploiement de nos services.

### **SOUTENIR L'INDUSTRIE DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE DANS LE PROCESSUS DE CONFORMITÉ À LA LOI**

Afin de réaliser sa mission, le Bureau de la sécurité privée a besoin de développer des mécanismes de concertation avec le milieu de la sécurité privée. Rappelons dans un premier temps qu'une majorité de membres du conseil d'administration (7 sur 11) représentent les associations reconnues par le ministre de la Sécurité publique. Par ailleurs, nous comptons déployer dès cette année différents moyens afin d'établir une écoute attentive des besoins du milieu et d'être ainsi en mesure d'intervenir avec pertinence sur les problématiques en lien avec notre mandat, particulièrement au niveau des enquêtes et des inspections. Notre but : appuyer l'industrie de la sécurité privée dans ses efforts de « professionnalisation ». L'approche retenue en est une d'aide et de conseil, ce qui consiste à faciliter la conformité à la loi pour les individus et les organisations. Dans le cas de ceux et celles qui, après avoir été informés des modalités de la loi, refusent toujours de s'y conformer, nous travaillerons en étroite collaboration avec le ministère de la Justice pour voir à l'application des pénalités prévues.

Par ailleurs, nous devrions en cours d'année voir à l'application de nouvelles modifications à la loi qui, nous l'espérons, seront adoptées prochainement à la suite du dépôt du projet de loi n° 9. De nouvelles mesures au niveau de la formation et de la reconnaissance des acquis amèneront le Bureau à s'impliquer dans la validation des programmes de formation et cela, au bénéfice des agents. En somme, il s'agit d'identifier les formations, les établissements et les formateurs de qualité et de soutenir les futurs agents dans leurs choix.

### **INFORMER LA POPULATION DES MESURES D'ENCADREMENT EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ PRIVÉE**

Au cœur de la mission du Bureau de la sécurité privée, la protection du public constitue un enjeu fondamental. Une relation transparente et crédible entre la population et l'industrie de la sécurité privée est incontournable. Il est nécessaire qu'une relation de confiance s'établisse entre la population et l'industrie de la sécurité privée puisque cela constitue un gage de reconnaissance professionnelle pour cette dernière. La protection du public doit faire partie intégrante de la mission de l'industrie de la sécurité privée.

Nous amorcerons dans la prochaine année une première intervention auprès de la population. Il s'agira principalement d'informer la population des mesures d'encadrement actuelles en matière de sécurité privée : existence d'une loi et de règlements, existence du Bureau de la sécurité privée, mécanismes de protection, etc.

Comme vous l'avez remarqué, notre programme pour la prochaine année est ambitieux mais nécessaire afin, ensemble, de développer une industrie « professionnelle » selon les plus hautes normes reconnues.

  
Denis Lévesque, MBA

**Directeur général**

## RAPPORT DE LA DIRECTION

Le Bureau de la sécurité privée est responsable de la préparation et de la présentation de ses états financiers, y compris les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix des méthodes comptables appropriées, qui respectent les principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public. L'information financière contenue dans le rapport annuel est conforme aux présents états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes conçus pour fournir une assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement en temps voulu et dûment approuvées afin de permettre la production d'états financiers fiables.

Le Bureau de la sécurité privée reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration est chargé de surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière financière et d'approuver les états financiers. Pour ce faire, le conseil rencontre la direction et les auditeurs indépendants et examine les états financiers afin de pouvoir en faire l'approbation.

La firme Samson Bélair/Deloitte & Touche a procédé à l'audit des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada. Son rapport expose la nature et l'étendue du travail effectué et constitue l'expression de son opinion. Les représentants de la firme peuvent rencontrer la direction et le conseil d'administration pour discuter de tout élément ayant trait à cet audit.



Pierre C. Ricard  
PRÉSIDENT



Helena Dabrowski CGA  
DIRECTRICE DU SERVICE DE L'ADMINISTRATION  
ET DES FINANCES

Le 25 juillet 2011

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration du Bureau de la sécurité privée

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Bureau de la sécurité privée (le « Bureau »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 mars 2011 et 2010 et les états des résultats, les états de la variation de la dette nette et les états des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 et la période de 29 jours terminée le 31 mars 2010, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs

### RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### OPINION

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Bureau aux 31 mars 2011 et 2010, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 et pour la période de 29 jours terminée le 31 mars 2010, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

*Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.*

Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.<sup>1</sup>  
<sup>1</sup>Comptable agréé auditeur permis no 18190

Le 25 juillet 2011

## ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux 31 mars

	2011	2010
	\$	\$
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		
Encaisse	2 874 427	465 119
Autres débiteurs	1 112	-
	2 875 539	465 119
<b>PASSIFS</b>		
Permis en traitement	2 488 255	473 727
Revenus reportés	375 290	-
Charges à payer et frais courus	702 234	15 683
Dû sûreté du québec (note 4)	493 902	38 216
	4 059 681	527 626
<b>DETTE NETTE</b>	(1 184 142)	(62 507)
<b>ACTIFS NON-FINANCIERS</b>		
Immobilisations (note 5)	238 415	10 754
Stocks - fournitures et matériel promotionnel	87 458	-
Frais payés d'avance (note 6)	25 147	-
	351 020	10 754
Déficit accumulé	(833 122)	(51 753)
Engagements contractuels (note 8)		

## ÉTATS DES RÉSULTATS

De l'exercice terminé le 31 mars 2011 et de  
la période de 29 jours terminée le 31 mars 2010

	Réel 2011 (12 mois)	Réel 2010 (29 jours)
	\$	\$
<b>REVENUS</b>		
Permis agences	557 434	-
Permis agents	1 256 529	-
Autres revenus	2 078	3
	1 816 041	3
<b>CHARGES</b>		
Salaires et avantages sociaux	1 058 426	14 786
Services professionnels	897 758	-
Charges locatives	173 567	-
Communications et informations	169 508	-
Frais de démarrage	91 799	33 975
Fournitures de bureau	59 990	-
Frais bancaires et financiers	50 936	2 595
Frais de déplacements et de représentation	25 967	400
Amortissement	31 528	-
Assurances	23 800	-
Location équipement de bureau	14 131	-
	2 597 410	51 756
<b>Déficit de l'exercice</b>	(781 369)	(51 753)
<b>Déficit accumulé au début</b>	(51 753)	-
<b>Déficit accumulé à la fin</b>	(833 122)	(51 753)

## ÉTATS DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

De l'exercice terminé le 31 mars 2011 et de  
la période de 29 jours terminée le 31 mars 2010

	Réel 2011 (12 mois)	Réel 2010 (29 jours)
	\$	\$
Déficit de l'exercice	(781 369)	(51 753)
Acquisition d'immobilisations	(259 189)	(10 754)
Amortissement des immobilisations	31 528	-
	(1 009 030)	(62 507)
Acquisition de stock de fournitures et matériel promotionnel	(165 297)	-
Acquisition de charges payées d'avance	(50 199)	-
Consommation des stocks de fournitures et matériel promotionnel	77 839	-
Utilisation de charges payées d'avance	25 052	-
	(112 605)	-
Augmentation de la dette nette	(1 121 635)	(62 507)
Dette nette au début de l'exercice	(62 507)	-
Dette nette à la fin de l'exercice	(1 184 142)	(62 507)

## ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE

De l'exercice terminé le 31 mars 2011 et de  
la période de 29 jours terminée le 31 mars 2010

	Réel 2011 (12 mois)	Réel 2010 (29 jours)
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Déficit de l'exercice	(781 369)	(51 753)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement	31 528	-
	(749 841)	(51 753)
Variation des éléments hors caisse		
Autres débiteurs	(1 112)	-
Stocks de fournitures et matériel promotionnel	(87 458)	-
Frais payés d'avance	(25 147)	-
Permis en traitement	2 014 528	473 727
Revenus reportés	375 290	-
Charges à payer et frais courus	686 551	15 683
Dû Sûreté du Québec	455 686	38 216
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	2 668 497	475 873
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions	(259 189)	(10 754)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(259 189)	(10 754)
<b>Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>2 409 308</b>	<b>465 119</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>465 119</b>	<b>-</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>2 874 427</b>	<b>465 119</b>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués uniquement de l'encaisse

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2011

### 1 CONSTITUTION ET MISSION

Le Bureau de la sécurité privée (le Bureau) est un organisme public issu de la *Loi sur la sécurité privée* L.R.Q., chapitre S-3.5.

Le Bureau a pour mission de veiller à la protection du public et à cette fin :

- voit à l'application de la présente loi et de ses règlements;
- il délivre des permis d'agence et d'agent;
- il traite les plaintes qu'il reçoit contre les titulaires de permis;
- il dispense la formation aux représentants des titulaires de permis d'agence;
- il favorise la cohérence des actions des intervenants de la sécurité privée avec celles des intervenants de la sécurité publique;
- il donne son avis au ministre sur toute question que celui-ci peut lui soumettre en matière de sécurité privée.

Le Bureau est exonéré d'impôt sur le revenu des sociétés selon le paragraphe 149(1)(c) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et selon l'article 984 de la *Loi sur les impôts du Québec*.

Le Bureau est actuellement en phase de démarrage considérant que les opérations ont débuté partiellement en mars 2010. La loi stipule que le Bureau doit se financer à même ses cotisations. La direction prévoit selon ses meilleures estimations qu'elle sera en mesure de rétablir son déficit à même ses cotisations au fil des prochaines années.

### 2 DÉBUT DES OPÉRATIONS ET EXERCICES FINANCIERS

Le Bureau a commencé ses opérations partiellement le 3 mars 2010 en ce qui a trait aux permis d'agences. Tous les articles de la *Loi sur la sécurité privée* sont entrés pleinement en vigueur le 22 juillet 2010.

### 3 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Aux fins de la préparation des ses états financiers, le Bureau utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés* pour le secteur public. L'utilisation de toutes autres sources de principes comptables est cohérente avec ce dernier. Conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, la préparation des états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des erreurs et charges au cours de la période visée par les présents états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont la durée de vie utile des immobilisations et la comptabilisation des revenus et charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer des estimations faites par la direction.

#### A) MÉTHODE DE COMPTABILITÉ

La comptabilisation des transactions aux livres du Bureau s'effectue selon la méthode de la comptabilité d'exercice. En vertu de cette méthode, les éléments présentés à titre d'actifs, de passifs, de revenus et de charges sont constatés au cours de l'exercice où ont lieu les faits et les transactions.

#### B) REVENUS DE PERMIS ET REVENUS REPORTÉS

Les droits liés à l'émission des permis sont comptabilisés comme revenu au moment où une décision est rendue sur l'octroi ou non dudit permis. Le revenu du permis est comptabilisé lors de son émission et échelonné sur les 12 mois de la durée du permis. La partie non échue du permis est considérée comme revenu reporté. Avant l'émission du permis, les droits perçus sont comptabilisés au passif sous la rubrique Permis en traitement.

#### C) STOCKS DE FOURNITURES ET MATÉRIEL PROMOTIONNEL

Les stocks de fournitures et matériel promotionnel sont évalués au moindre du coût et de la valeur de remplacement. Ils consistent principalement en un inventaire de manuels informatifs, de papeterie et fournitures nécessaire à l'impression des permis.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2011

### D) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'origine. Elles sont amorties selon la méthode linéaire et selon leur durée estimative de vie utile :

	Taux
Améliorations locatives	Durée du bail, maximum 10 ans
Équipement informatique, logiciels	4 ans
Équipements de surveillance et sécurité	5 ans
Mobilier de bureau	5 ans

### E) FRAIS DE DÉMARRAGE

Les coûts reliés au démarrage du Bureau ont été passés en charge au moment où ils ont été encourus. La majorité de ces coûts représentent du développement informatique qui nous ont été facturés par la Sûreté du Québec.

### 4 DÛ SÛRETÉ DU QUÉBEC

Tel que prévu à l'article 27 de la L.s.p., les demandes de vérifications sécuritaires sont transmises à la Sûreté du Québec (SQ). La SQ facture le Bsp trimestriellement pour ses services. Une provision est comptabilisée au moment où la vérification sécuritaire nous est retournée complétée. De plus, la SQ a offert de façon temporaire ses locaux, son mobilier et a pris à sa charge l'implantation et la personnalisation d'une solution technologique afin de permettre au Bsp de commencer à délivrer les permis plus rapidement. Les modalités de remboursement de cette entente prévoient un remboursement indexé à raison de 6 \$ pour chaque vérification sécuritaire jusqu'au paiement total de la dette. Au 31 mars 2011, la somme totale due à la SQ est répartie comme suit :

	2011	2010
	\$	\$
Vérifications sécuritaires	415 456	-
Dette coûts unité mixte	78 446	38 216
	493 902	38 216

### 5 IMMOBILISATIONS

Des acquisitions d'immobilisations de 259 189 \$ ont eu lieu en 2011 et de 10 754 \$ en 2010 et aucune disposition d'immobilisation n'a eu lieu en 2010 et 2011.

	2011			2010
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Améliorations locatives	7 073	163	6 910	-
Équipement informatique et logiciels	66 891	9 855	57 036	-
Équipement de surveillance et de sécurité	29 537	4 211	25 326	-
Mobilier et équipement de bureau	166 442	17 299	149 143	10 754
	269 943	31 528	238 415	10 754

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2011

### 6 CHARGES PAYÉES D'AVANCE

	2011	2010
	\$	\$
Assurances payées d'avance	19 359	-
Autres	5 788	-
	25 147	-

### 7 FACILITÉS DE CRÉDIT

Une marge de crédit de 495 000 \$ est autorisée, renouvelable annuellement et remboursable par les entrées de fonds provenant de l'émission des permis. Les avances se font par tranche de 25 000\$ et portent intérêt au taux de base majoré de 0,25 %. Cette marge est garantie par une lettre de confort du Ministère de la Sécurité publique. La marge de crédit n'a pas été utilisée en 2010 ni en 2011.

### 8 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Le Bureau s'est engagé en vertu de contrats de location échéant à différentes dates jusqu'en 2020, pour la location de ses bureaux, l'impartition informatique, la téléphonie et télécommunications, certains équipements de bureautique, pour un montant total 1 379 314\$. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à :

2012	273 213 \$
2013	273 213 \$
2014	251 808 \$
2015	237 035 \$
2016	181 188 \$

### 9 ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

En avril 2011, le Bureau a fait l'acquisition d'un nouveau système informatisé de gestion d'entreprise d'une valeur approximative de 150 000\$ afin d'intégrer les principales fonctions du Bureau : l'émission des permis, le service à la clientèle, les finances et la comptabilité et les services juridiques. Dans une phase subséquente, le service d'enquête et inspection sera aussi intégré. Dans ce contexte, les coûts associés au développement du système informatique utilisé en 2010-2011 sont considérés comme des coûts de démarrage.





**Bureau de la sécurité privée**

6363 route Transcanadienne Ouest, bureau 201  
Saint-Laurent (Québec) H4T 1Z9

Téléphone : 514 748-7480

Ligne sans frais : 1 877 748-7483

Télécopieur : 514 748-0002

[info@bureausecuriteprivee.qc.ca](mailto:info@bureausecuriteprivee.qc.ca)

[www.bureausecuriteprivee.qc.ca](http://www.bureausecuriteprivee.qc.ca)